

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Explications par M. le Ministre de la Défense sur la situation en Afghanistan
2. à 9.00 heures
Entrevue avec M. Jean Feyder, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire et Représentant Permanent auprès de l'ONU et de l'OMC au sujet de sa récente publication « Mordshunger: Wer profitiert vom Elend der armen Länder? »
3. à 9.45 heures
Entrevue avec M. Nicolas Schmit, Ministre de l'Immigration et M. Claude Wiseler, Ministre du Développement durable sur les conclusions de la visite du 15 juin du Centre de Rétention
4. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 4 avril 2011 (14.45 heures), 27 avril, 4 et 11 mai 2011
5. Dossiers européens
Liste des documents transmis par les institutions européennes du 25 juin au 1er juillet 2011
6. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, M. Félix Eischen, Mme Lydie Err, M. Ben Fayot, M. Fernand Kartheiser

Pour le point 1 de l'ordre du jour :

M. Jean-Marie Halsdorf, Ministre de la Défense
M. Jean-Jacques Welfring, Directeur de la Défense
Mme Florence Enschedé, Direction de la Défense

Pour le point 2 de l'ordre du jour :

M. Christophe Schiltz, Ministère des Affaires étrangères

Pour le point 3 de l'ordre du jour :

M. Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

M. Claude Wiseler, Ministre du Développement durable et des Infrastructures
M. Fari Khabirpour, Directeur du Centre de Rétention
M. Vincent Sybertz, Directeur adjoint du Centre de Rétention
M. Ricky Wohl, Ministère du Développement durable et des Infrastructures
M. Jean Leyder, Directeur de l'Administration des Bâtiments Publics
M. Patrick Christen, Administration des Bâtiments Publics

Mme Rita Brors, Service des Relations internationales
Mme Francine Cocard, Service des Relations publiques

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Explications par M. le Ministre de la Défense sur la situation en Afghanistan

M. le Ministre se dit surpris de l'initiative belge de réduire les effectifs en Afghanistan. La Belgique avait doublé ses troupes, mais retournera à la situation d'avant 2009. La diminution des effectifs entrera en vigueur soit en été, soit en décembre 2012 dans le cadre d'une réorganisation des troupes belges. Des pourparlers entre la Belgique et le Luxembourg se font au niveau des chefs d'Etat-major. Toujours est-il que la sécurité à l'aéroport de Kaboul continue à devoir être assurée, de sorte qu'il y aura peu de changements concernant la situation des militaires luxembourgeois déployés en Afghanistan. La présence des volontaires luxembourgeois en Afghanistan est prévue jusqu'en 2014. Les effectifs belges retirés de l'Afghanistan seront remplacés par d'autres troupes dans le cadre de l'ISAF. M. le Ministre déclare vouloir informer la commission parlementaire dès qu'il aura des nouvelles.

Débat

Il peut être retenu de la discussion que M. le Ministre a été informé par un entretien téléphonique avec son homologue belge avant que la presse belge ait été mise au courant. Une analyse horizontale de la situation des troupes belges sera faite dans le cadre d'une réorganisation générale. La Belgique restera le partenaire de choix du Luxembourg, les officiers et sous-officiers luxembourgeois étant formés en Belgique. Une coopération se fait aussi dans le cadre du Benelux. Le Luxembourg entretient en outre des relations fructueuses avec d'autres pays voisins, p. ex. en ce qui concerne la formation d'infirmiers dans des hôpitaux militaires en Allemagne. Un retrait des soldats luxembourgeois se fera dans le cadre d'un retrait ordonné des troupes internationales. Dans les dix ans de sa présence en Afghanistan, le Luxembourg a dépensé au total 39,310 millions d'euros. Certains fonds ont été utilisés pour la reconversion, l'assistance humanitaire et dans le cadre des « trust funds ».

2. Entrevue avec M. Jean Feyder, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire et Représentant Permanent auprès de l'ONU et de l'OMC au sujet de sa récente publication « Mordshunger: Wer profitiert vom Elend der armen Länder? »

M. l'Ambassadeur évoque la réalité dramatique que des milliers de personnes

meurent chaque jour de faim. Ce fait est une violation des droits de l'homme à vivre et à s'alimenter. Un milliard d'adultes environ n'ont pas suffisamment été nourris pendant leur adolescence et en subissent les conséquences pour le reste de leur vie. La communauté internationale a fixé les Objectifs du Millénaire en 2000, dont la réduction de la famine de 50% jusqu'en 2015. Or, la famine a encore augmenté dû entre autres à la crise alimentaire en 2008 et à la spéculation sur les aliments des mois derniers.

La répartition géographique de la famine montre que deux tiers des personnes concernées vivent en Asie, dont surtout le Sud est concerné (Inde, Pakistan, Bangladesh), et un tiers en Afrique subsaharienne. En Amérique latine, quelque 50 millions d'habitants sont touchés par la famine, chiffre resté relativement stable dans les derniers 15 ans.

Les gens touchés par la famine vivent pour la plus grande majorité dans la campagne (agriculteurs, pêcheurs, ouvriers forestiers), seuls 20% vivant dans des bidonvilles. L'accent de l'aide à la coopération au développement doit donc être mis sur cette couche de la population. Il faut constater que dans les pays en développement, une majorité de la population dépend du secteur agricole. En chiffres absolus, 3 milliards de personnes (agriculteurs et les membres de leur famille) sont dépendants de l'agriculture, ce qui représente la moitié de la population mondiale. Beaucoup d'agriculteurs qui ne sont pas touchés de la famine vivent pourtant dans des situations proches de la misère. Seuls 2 % des agriculteurs dans les pays en voie de développement possèdent un tracteur. L'écart de productivité de l'agriculture entre les pays développés et les pays en voie de développement est énorme. Des experts estiment qu'une tonne produite dans un pays en voie de développement équivaut à 1000 tonnes produites dans le même intervalle dans un pays développé. Il est important de considérer cet écart lorsqu'on fixe les conditions pour le marché mondial des produits agricoles.

L'impact des agro-carburants, la spéculation alimentaire et des raisons structurelles sont responsables pour cet écart. Les raisons structurelles sont notamment l'obligation de vendre ses produits au-dessous du prix de revient sans en être compensé, le recul de l'aide à la coopération pour le secteur agricole et l'écart des taxes sur les produits agricoles entre les pays développés et les pays de l'Afrique de l'Ouest (écart créé par les conditions imposées par le Fonds monétaire international). L'écart des taxes a pour conséquence que les producteurs dans les pays en voie de développement ne peuvent plus s'imposer contre la concurrence des aliments importés produits et subventionnés dans les pays développés. Surtout Haïti est touché par ce phénomène, mais aussi des pays comme le Ghana.

Pour remédier à la situation, plusieurs mesures s'imposent :

- réhabiliter l'agriculture dans les pays en voie de développement ;
- amener ces pays vers l'autosuffisance des produits agricoles (but promu dans les années 50 dans les pays européens) ;
- augmenter l'aide au développement pour le secteur agricole ;
- protéger les petits producteurs agricoles.

Il est dans l'intérêt de l'Union européenne que les pays de l'Afrique de l'Ouest se développent et construisent un tissu économique dans les secteurs agricole et industriel. Les pays de l'Asie du Sud-Est (Chine, Corée, etc.) ayant commencé à se développer dans les années 40 et 50 du 20^e siècle ont tout d'abord réalisé une réforme agricole en faveur des petits producteurs et ont construit parallèlement, avec l'aide des Etats-Unis, une industrie sous un haut niveau de protectionnisme.

Ce n'est qu'après la consolidation de cette industrie que les marchés ont été ouverts. Aujourd'hui, le commerce avec ces pays est devenu une situation « win-win » pour les deux côtés.

Le Traité de Lisbonne contenant un chapitre sur l'aide au développement et la cohérence des politiques doit être pris au sérieux. Dans cette perspective, les accords de coopération conclus avec les pays ACP doivent être révisés car prévoyant une ouverture encore plus poussée des marchés.

Le livre „Mordshunger : Wer profitiert vom Elend der armen Länder?“ se divise en trois parties:

- une analyse de la situation ;
- des propositions concernant les chemins à suivre ;
- une présentation des principaux acteurs mondiaux.

Un exemplaire du livre est remis par l'auteur à l'intention de la Bibliothèque de la Chambre des Députés.

Débat

M. l'Ambassadeur répond aux questions posées par les membres de la commission. Les éléments suivants peuvent en être retenus.

L'explosion démographique pronostiquée il y a vingt ou trente ans ne s'est pas produite, mais la situation reste préoccupante surtout en Afrique subsaharienne. Il importe de promouvoir la planification familiale.

Il faut constater que dans les derniers trente ans, les pays qui sont aujourd'hui dans une situation très précaire ont été encouragés à ouvrir leurs marchés. Or, il faut leur permettre aujourd'hui de protéger leurs producteurs et de commercialiser leurs produits à des prix équitables.

La cohérence des politiques commence chez nous. Il importe de mettre les représentants de tous les Ministères concernés autour d'une table. Les Parlements ont également un rôle à jouer en ce qui concerne la création des structures nécessaires.

L'impact des aides agricoles sur les exportations est à analyser, mais il est plus efficace d'aider les pays en voie de développement d'améliorer leur bilan commercial.

3. Entrevue avec M. Nicolas Schmit, Ministre de l'Immigration et M. Claude Wiseler, Ministre du Développement durable sur les conclusions de la visite du 15 juin du Centre de Rétention

Le représentant du groupe politique « déi gréng » fait savoir que certaines questions se sont posées suite à la récente visite du Centre de Rétention, notamment en ce qui concerne la taille et l'aménagement des chambres (manque d'intimité, bloc WC/lavabo), des installations communes (douches et cuisines) ainsi que des cours extérieures. Il demande si des modifications sont encore possibles pour porter remède à la situation.

M. le Ministre de l'Immigration répond que les détails se retrouvent pour la plupart (mais pas à 100%) dans les plans du Centre de Rétention. Si le fait que l'accès aux douches est visible de l'intérieur des cuisines posera problème, il peut être

envisagé d'y installer des rideaux.

M. le Ministre du Développement durable présente l'historique de la planification du Centre de Rétention. Le besoin de disposer d'un Centre de Rétention ayant été constaté en 2004, la phase de conception a débuté, jusqu'en décembre 2005, avec la visite de Centres similaires à l'étranger. Un programme a ensuite été élaboré par l'Administration des Bâtiments publics, tenant compte des principes retenus pour le fonctionnement du Centre de Rétention. Le directeur du Centre de Rétention a rejoint l'équipe plus tard. Après le dépôt du projet de loi respectif, le fonctionnement du Centre de Rétention a été discuté en commission parlementaire. Après l'entrée en vigueur de la loi, une modification concernant notamment la diminution du nombre de chambres pour pouvoir augmenter l'espace pour les parties communes a été demandée par la nouvelle équipe dirigeante et discuté au sein de la commission parlementaire (Commission des Travaux publics) en 2008. Ces modifications n'ont pas affecté le coût total du Centre de Rétention. Le principe architectural suit le principe que les chambres restent ouvertes pendant la journée pour permettre aux retenus d'exercer des activités communes, tout en assurant un niveau de sécurité suffisant (d'où certaines options en ce qui concerne p. ex. la visibilité de l'accès aux douches ou encore des installations résistantes au vandalisme).

M. le Directeur confirme que lui-même et le Directeur adjoint sont entrés en service en 2007 et ont fait plusieurs propositions de modification, dont certaines ont été observées dans la mesure du budget fixé par la loi qui était déjà en vigueur.

M. le Ministre de l'Immigration précise que la Direction de l'Immigration était impliquée dans la première phase de conception. A l'époque, la planification prévoyait une capacité de plus de 100 personnes. La mise en rétention étant conditionnée par une directive européenne, certaines modifications se sont imposées. D'autres détails comme le positionnement des WC n'ont pas fait objet de discussions. La séparation des cours extérieures est la conséquence du principe de séparer plusieurs entités à l'intérieur du Centre.

Débat

Suite à l'intervention du représentant du groupe parlementaire DP, les responsables du Centre de Rétention affirment que la mise en fonction avait été programmée pour le 4 juillet mais a dû être reportée parce que certains travaux indispensables ne sont pas encore achevés. La nouvelle date envisagée est celle du 18 juillet 2011.

Le représentant de la sensibilité politique ADR donne à considérer que les conditions hygiéniques dans d'autres situations sont plus précaires que celles au Centre de Rétention. La fonctionnalité du Centre de Rétention est déterminée par le but d'héberger une certaine clientèle pour un laps de temps limité avant son départ dans le pays d'origine. En principe, les chambres ne sont utilisées que pendant la nuit. Il faut cependant revenir sur les problèmes liés à la sécurité.

Un représentant du groupe politique LSAP ajoute que la visite s'est faite dans un Centre de Rétention vide, à un moment où les travaux n'ont pas tous été achevés. Il serait intéressant de procéder à une deuxième visite à un moment où le Centre est en service et les activités ont atteint une certaine routine.

Le représentant du groupe politique « déi gréng » explique ses préoccupations

concernant la fonctionnalité de certains éléments, dont le bloc WC/lavabo, et les problèmes de sécurité (p. ex. des couloirs trop étroits). Ces problèmes auraient pu être évités si la capacité du Centre de Rétention avait été fixée à 60 personnes. Un représentant de l'Administration des Bâtiments publics répond que le bloc WC/lavabo est un élément standardisé dont le placement est conditionné par la taille des chambres. Le projet initial avait prévu une surface de 6,5 m² par chambre suite à la demande du directeur du CPL, tandis que la taille actuelle est de 7,6 m². A noter qu'il n'existe pas de standards minimaux ni de réglementation pour des centres de rétention.

Une représentante du groupe parlementaire LSAP fait observer que les priorités ont été d'assurer que le Centre de Rétention fonctionne avec un personnel qualifié, que les retenus aient des moyens de s'occuper pendant la journée et que la durée de la rétention soit aussi brève que possible. Le résultat n'est peut-être pas idéal, mais les priorités initiales ont été respectées. Elle propose également de procéder à une deuxième visite à un moment où le Centre sera fonctionnel.

4. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 4 avril 2011 (14.45 heures), 27 avril, 4 et 11 mai 2011

Les projets de procès-verbal sont adoptés.

**5. Dossiers européens
Liste des documents transmis par les institutions européennes du 25 juin au 1er juillet 2011**

La liste des documents est adoptée.

Mme Lydie Err est nommée Rapporteuse des documents COM(2011) 319 et COM(2011) 320.

6. Divers

M. le Président de la commission informe sur l'invitation à participer à un séminaire de la Présidence polonaise sur la coopération au développement avec les pays d'Afrique le 26 juillet à Varsovie. Le Bureau de la Chambre des Députés a autorisé la participation d'un membre de la majorité et d'un membre de l'opposition parmi les membres de la commission.

Luxembourg, le 27 septembre 2011

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot